

VOLLORE-VILLE

Bulletin Municipal



Avril 2011

Le mot du Maire

Le vote du budget est le temps des choix. Faire ces choix, c'est faire de la politique au sens noble du terme. Quels choix ?

- Dépenser plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une voirie juste renouvelée ou investir une partie de cet argent dans la capacité d'entretien avec un retour à moyen et long terme sur la qualité de notre voirie et l'entretien des villages.
- Minimaliser l'entretien de notre patrimoine ou investir dans notre patrimoine pour améliorer l'attractivité de la commune.
- Risquer le dépeuplement ou donner des arguments matériels pour vivre et rester à Villores (Réseau de chaleur, école, commerces) ou immatériels (culture, bibliothèque, concerts, associations)
- Laisser se créer des problèmes intergénérationnels ou penser les réponses aux besoins de notre jeunesse (zone de loisirs ou de jeux)
- Sous-estimer les retombées du tourisme ou conforter nos hébergements.
- Vivre cote à cote sans contacts ou conforter le lien social.

Les villages bénéficieront de ces choix directement par notre capacité à entretenir et améliorer les dessertes et réseaux et indirectement par la confortation de la valeur de l'immobilier. L'intercommunalité récoltera les bénéfices apportés par le développement de communes fortes et volontaires. Ce sont ces objectifs qui nous guident vers un budget raisonné mais orienté vers l'avenir, ainsi, nous inscrivons en investissements au budget général les programmes suivants :

- Rénovation de l'église Saint Maurice
- Acquisition d'un engin pour l'entretien de la voirie et des réseaux
- Travaux d'investissement sur la voirie
- Rénovation des sanitaires du camping de Montbartoux
- Mise en fonction de l'étang des Buradoux.
- Rénovation des tennis

Le budget de notre commune se construit ainsi :

- Recettes : 525 000.00 €
- Dépenses de gestion courante : 450 000.00 €
- Excédent possible: 75 000.00 €

Afin d'assurer nos possibilités d'investissement, il nous est nécessaire de conserver un excédent de fonctionnement de 100 000.00 €. Cette somme peut alors abonder le budget investissement et permettre par l'obtention de subventions et la récupération de la TVA des réalisations à hauteur d'environ 200 000.00 € TTC par an.

Nous devons donc diminuer nos dépenses de gestion courante pour obtenir ces 100 000.00€ d'excédent.

Les investissements doivent avoir pour but la stabilisation voire la diminution de nos dépenses ou la création de ressources nouvelles.

Le budget assainissement est conforté afin de pouvoir réaliser les programmes et travaux nécessaires.

Le budget de l'eau participe au financement du matériel nécessaire à l'entretien du réseau. Le budget du CCAS est conforté.

Nos actions doivent être financées par les subventions (Etat, Région, Département, Parlementaires) et les capacités de financement provenant de nos revenus. Il ne doit y avoir recours à l'emprunt que pour des investissements réfléchis. Voici l'état d'esprit dans lequel nous abordons la réalisation budgétaire de l'année 2011. C'est une politique volontariste d'aménagement du territoire.

MAIRIE – ECOLE – BIBLIOTHEQUE

Comme nous l'avions indiqué dans notre dernier bulletin, la réflexion en cours sur l'utilisation des bâtiments publics devait rapidement aboutir pour réaliser des économies de fonctionnement.

Par délibération du conseil municipal du 25 février 2011, le déménagement de la mairie a été voté à l'unanimité. Le 11 mars, la mairie était installée dans le bâtiment Bourdillon.

Le rez de chaussée comporte la salle de conseil et de mariage et l'accueil. Celui-ci est ouvert tous les jours de 9h à 11h30 et de 14 h à 17 h (16 h 30 le vendredi).

A l'étage les bureaux de travail (ce qui existait à l'ancienne mairie), les archives de la commune et dans cette salle d'archives le bureau du maire. Ce déménagement a coûté 2500.00 € TTC (installation téléphonique et réseau informatique compris). A cela il faut rajouter un poste informatique pour l'accueil capable de gérer la sauvegarde de l'ensemble des fichiers, soit un peu moins de 2000.00 €

La bibliothèque s'installe dans l'ancienne mairie. Un gros travail de tri et de référencement des ouvrages est en cours. Cette bibliothèque, à proximité directe de l'école, sera utilisée par celle-ci pendant les heures scolaires, elle devient alors une Bibliothèque Centre de Documentation. Les mercredis après-midi et samedis matins, elle est dédiée au public. Les horaires pourront s'élargir selon la participation des bénévoles. Ce lieu abrite environ 1000 ouvrages (romans, policiers, documentaires, bandes dessinées, livres pour enfants), des CD (musiques) et deux postes informatiques reliés à internet. L'utilisation est gratuite (seuls les usagers occasionnels extérieurs à la commune devront laisser une

caution pour leurs emprunts). A noter que ce lieu et ses abords sont dans une zone WIFI publique. L'école sera confortée par ces équipements et pourra utiliser les lieux en totalité, ce qui donnera de l'espace et permettra de nouvelles activités pédagogiques. 50 élèves seront scolarisés en 2011-2012, l'ouverture d'une classe supplémentaire devient possible. Toutefois, lors de la définition de la carte scolaire le 8 avril, celle-ci n'a pas été retenue. L'effectif de rentrée 2011 sera déterminant, c'est pourquoi il paraît important dans l'intérêt de tous nos élèves que les familles volloroises inscrivent leurs enfants à notre école.

CADASTRE CIMETIERE

Après avoir numérisé le cadastre en 2006 lors de la réalisation du PLU, un poste informatique permettait sa consultation en mairie. Les mises à jour coûteuses étaient difficiles à réaliser. Après contact avec la société qui avait réalisé ces travaux (Infotp), nous avons décidé de faire héberger ces documents par cette société, ce qui permet une mise à jour automatique permanente. Tout le monde peut consulter en accès libre : le cadastre, le PLU, les réseaux, les servitudes. La mairie a des accès sécurisés pour les informations non publiques (nom des propriétaires, comptes cadastraux, impôts fonciers ...). La gestion du cimetière, (plans, occupants, concessions) est permise grâce à cette installation. Elle comporte aussi un accès libre pour le grand public et un accès sécurisé pour la mairie. L'entrée des données est en cours, les informations seront petit à petit publiques.

L'adhésion gratuite de la commune au CRAIG (Centre Régional Auvergnat d'Informations Géographiques) permet de jouir gratuitement des supports IGN (cartes, photos aériennes, orthoplans, reliefs, ...)

www.craig.fr

pour le cimetière : vollore-ville.infotp.com/?plugin=cim

pour le cadastre : [//vollore-ville.infotp.com](http://vollore-ville.infotp.com)

EGLISE

Des travaux de sécurisation ont été réalisés. Ces travaux permettent l'utilisation pour le culte (messes, enterrements, mariages, baptêmes) dans des conditions de sécurité suffisantes. Le Dossier de Consultation des Entreprises est attendu pour ce mois d'avril, il permettra de lancer l'appel d'offres. Le début des travaux est envisagé pour l'automne. Ces travaux seront étalés sur 6 années, avec des tranches annuelles d'un coût maximum de 500 000,00 € HT. Cette somme correspond à l'engagement maximal possible de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (Etat) qui subventionne ce projet à 43 %. Nous attendons les

engagements des collectivités territoriales (Département et Région). Pour aider le financement de la part communale, nous avons ouvert au sein de la Fondation du Patrimoine une souscription dont vous trouverez un dépliant dans ce bulletin.

CHOIX D'UN ENGIN POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX (EAU-ASSAINISSEMENT)

Depuis de nombreuses années, la question de l'achat d'un engin se pose. Toujours repoussée, elle nous conduit à travailler au coup par coup sur des chantiers très localisés avec des entreprises prestataires de services.

Le but recherché avec l'achat d'un engin n'est pas uniquement de faire ces chantiers, d'ailleurs certains seront toujours confiés aux prestataires, il est de travailler toute l'année à l'entretien courant de notre voirie et aux interventions sur le réseau d'eau potable.

Nous devons parcourir chaque année l'ensemble des chemins de la commune. Là un talus éboulé dans le fossé, un accotement à araser, un passage busé à déboucher, un écoulement d'eau à sortir du chemin, ici des trous à boucher, de la pierre à écarter ou une purge à réaliser.

Ces petits travaux difficiles à organiser avec un prestataire, seront vite bénéfiques et permettront à moyen terme d'obtenir une voirie solide.

Pour le réseau d'eau, certains travaux non obligatoires ne sont pas réalisés : poses de compteurs intermédiaires, poses de vannes de fermeture de sous réseaux... Ces équipements permettront le contrôle à moyen terme du réseau. Sur le réseau assainissement et eaux pluviales, nous n'avons pas de possibilité d'investissement (sauf par abondement du budget principal), aussi ce matériel nous permettra de réaliser le traitement de désagréments.

Il faut un engin polyvalent et ce ne sera peut-être pas un tractopelle. De l'avis des professionnels de la voirie une pelle sur pneu serait l'engin le mieux adapté. Ce n'est toutefois pas suffisamment polyvalent. Il nous faut un engin capable de faire de la manutention, du chargement et le travail d'une pelleteuse.

Ce matériel sera acheté neuf, car plus facile à financer avec une vue à 8 ou 10 ans. L'entretien des équipements hydrauliques devient vite très coûteux sur un matériel d'occasion, de plus il ne faudrait pas passer plus de temps en dépannage qu'en travail. C'est un engin de chantier et non une utilisation près d'un atelier.

La ligne budgétaire est ouverte, la réflexion aussi !

LE BUDGET DE NOTRE COMMUNE

Respectant le Code Général des Collectivités territoriales (C G C T) le budget de notre Commune est un document financier voté par le Conseil Municipal dont l'objectif est triple :

- **Acte de Gestion** qui établit des prévisions de dépenses et de recettes pour une année civile
- **Acte Politique** qui exprime la volonté du Conseil Municipal de se donner les moyens nécessaires pour développer ses projets.
- **Acte Juridique** qui autorise les dépenses jusqu'à concurrence des crédits votés et la perception des recettes inscrites.

Le budget est établi au début de chaque année civile.

Les recettes et les dépenses doivent être équilibrées et correspondre à un objet précis. Les prévisions doivent être complètes, sincères et réalistes. Elles s'inscrivent dans un BUDGET PRIMITIF qui doit être voté par le Conseil Municipal avant le 31 Mars (30 Avril pour 2011) et transmis au sous-préfet dans les 15 jours suivant son approbation.

Le budget primitif permet de recenser et définir les ressources nécessaires à la Commune pour l'année en cours. Elles sont de 2 ordres :

- Les recettes fiscales et les dotations de fonctionnement.
- Les recettes liées aux investissements

LES RECETTES FISCALES ET LES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

Leur affectation doit concerner uniquement des dépenses de fonctionnement.

1) Contributions directes – Produit fiscal des taxes d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

L'assiette imposable est déterminée par l'administration fiscale et le Conseil Municipal fixe chaque année les taux d'imposition.

2) Allocations compensatrices sur les taxes d'habitation et foncière

Ces recettes sont déterminées par l'administration fiscale, sans possibilité de modification par le Conseil Municipal.

3) Dotations globales de fonctionnement

L'Etat alloue des subventions pour aider les communes dans leur fonctionnement.

4 Dotation de solidarité rurale

Déterminée par l'Etat cette aide complète les dotations globales de fonctionnement

5) Produits divers

Comprend des redevances diverses et des revenus immobiliers

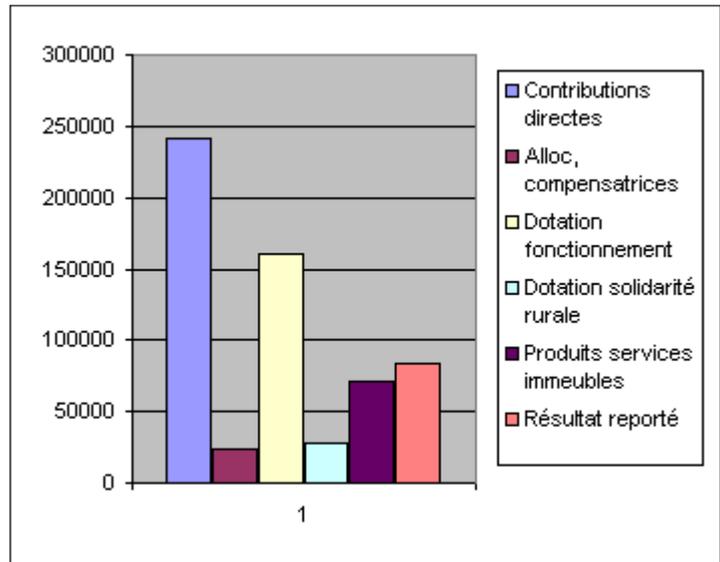
Pour l'année 2011, notre Commune dispose de 609.075... €uros de fonctionnement, montant inscrit au Budget primitif et voté par le Conseil Municipal le 20 Avril.

Ci-après, principales lignes de ce budget :

FONCTIONNEMENT

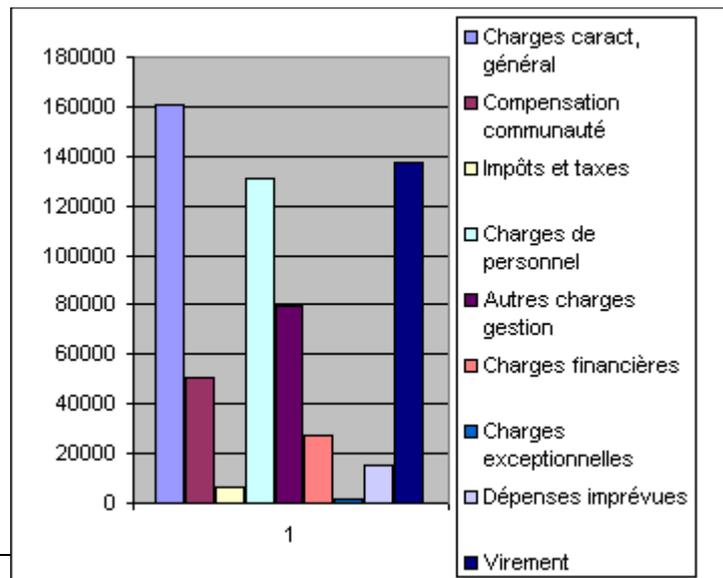
RECETTES

Contributions directes	241924
Alloc, compensatrices	23897
Dotation fonctionnement	161002
Dotation solidarité rurale	27835
Produits services immeubles	70550
Résultat reporté	83867
TOTAL	609075



DEPENSES

Charges caract, général	160606
Compensation communauté	50301
Impôts et taxes	6350
Charges de personnel	130723
Autres charges gestion	79659
Charges financières	27500
Charges exceptionnelles	1800
Dépenses imprévues	15000
Virement investissement	137136
TOTAL	609075



LES RECETTES LIEES AUX INVESTISSEMENTS

Il s'agit de ressources qui doivent être affectées exclusivement aux dépenses d'investissements

1) Le F.C.T.V.A. Fonds de compensation de la TVA

Récupération d'une partie de la TVA payée par la Commune sur les travaux réalisés deux ans auparavant. Son montant varie en fonction des investissements réalisés dans le passé.

2) Les Subventions d'investissements

Reprend les subventions et aides obtenues auprès de l'Etat, des collectivités publiques (Région, Département) ou divers organismes au titre de la participation à un programme de travaux.

Ces aides – aléatoires - dépendent des investissements réalisés et des budgets nationaux ou régionaux.

3) Les Emprunts

Pour les travaux importants, la Commune peut compléter ses ressources par un recours à un emprunt bancaire, en évitant bien sur un endettement excessif et une charge de remboursement (capital et intérêts) trop lourde pour le budget.

4) Ventes de biens – Produits de cession

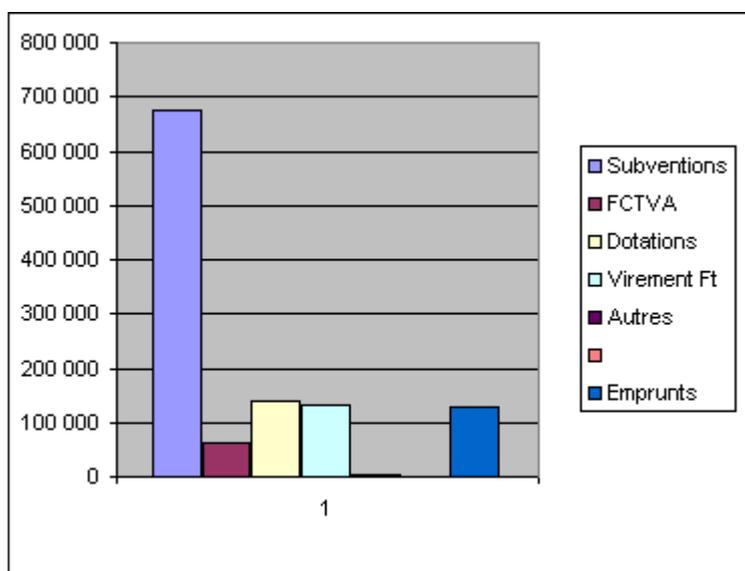
Les cessions d'actifs sont obligatoirement affectées au budget d'investissement

5) Transferts de ressources depuis le budget de fonctionnement

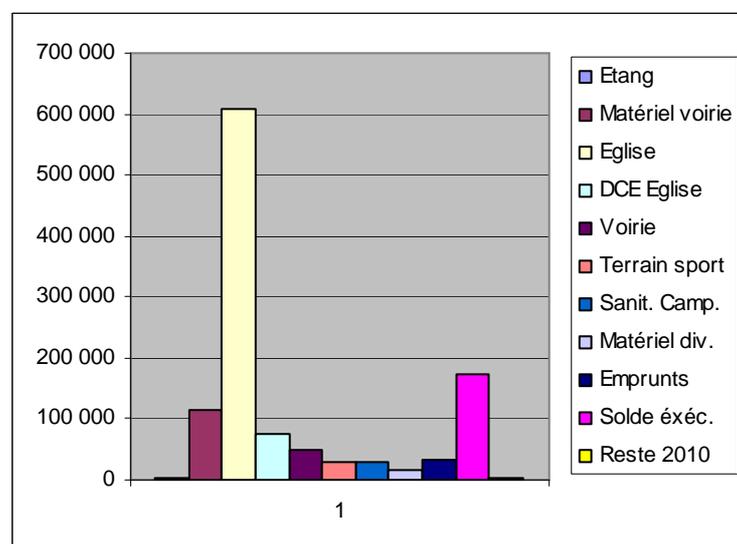
Le montant du budget de fonctionnement non dépensé est transféré à celui de l'investissement, constituant ainsi une recette supplémentaire.

INVESTISSEMENT

	RECETTES
Subventions mini	674 222
FCTVA 2010	61 800
Affectation 2010	140 000
Virement Ft	132 343
Autres	5 493
Emprunts fictif	
FCTVA 2011	129 800
TOTAL	1 143 658



	DEPENSES
Etang	4 500
Matériel voirie	116 000
Eglise	609 000
DCE Eglise	76 780
Voirie	50 000
Terrain sport	30 000
Sanit. Camp.	31 000
Matériel div.	16 400
Emprunts	33 708
Solde exéc .2010	173 870
Reste 2010	2 400
TOTAL	1 143 658



RESEAU DE CHALEUR BOIS

La Municipalité a organisé, le 16 mars dernier, une réunion d'information concernant un projet de chauffage par réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois.

Le principe reste flou pour certaines personnes. Voici donc un condensé des éléments essentiels de ce projet :

- ***Qu'est-ce qu'un réseau chaleur ?***

Il s'agit de la distribution de la chaleur par des canalisations qui relient la chaudière aux bâtiments publics ou privés. La chaudière fonctionne à 85 % au bois et les 15 % restants avec une autre énergie, ceci pour assurer la régularité du chauffage aux pointes de consommation.

- ***Les canalisations***

Il s'agit de tuyaux isolés et enterrés à environ 80 cm de profondeur qui conduisent l'eau chaude. La déperdition de chaleur est d'environ 1° pour 1 000m parcourus.

- ***L'arrivée chez le particulier***

Une sous station est installée chez chaque client, de taille équivalente à une chaudière murale. Elle s'installe en parallèle à la chaudière existante.

Il n'y a pas de circulation d'eau du réseau dans l'installation de chauffage : c'est un échange de chaleur entre le réseau et l'installation.

Un compteur de thermie (Kwh) est installé chez chaque client et enregistre la consommation.

- ***Coût du raccordement***

A l'installation le matériel (sous station) est installé chez le particulier. Un droit au raccordement (entre 700 € et 1 000 €) est demandé. Son règlement est étalé sur plusieurs années.

Dans le cas où un propriétaire demande le raccordement de son bâtiment quelques années plus tard, le coût est alors celui du raccordement et de la sous station, soit environ 5 000 € à 7 000 €. (coût équivalent à celui de l'installation d'une chaudière neuve).

- ***Comment est établie la facturation ?***

Le prix facturé tient compte de 3 éléments :

- l'amortissement de l'installation commune,
- l'entretien,
- le combustible.

Un abonnement couvrant l'installation et le gros entretien est perçu forfaitairement selon la puissance nécessaire (environ 20 €/mois)

- ***La consommation compteur***

C'est le prix du combustible et de l'entretien courant.

L'économie pour l'utilisateur, en comparaison au fuel, est estimée entre 14 et 17 % les premières années (coût de raccordement compris). Si l'on se réfère à l'évolution des cours du pétrole, elle sera rapidement plus importante. De même, il n'y a plus d'entretien de chaudière et plus de conduit de fumée.

- ***Comment la Commune finance et gère un tel équipement ?***

La Commune crée une régie. Cette régie est gérée sur un budget annexe de la Commune. Les paiements (raccordements, abonnements, consommations) abondent ce budget.

L'installation totale est financée à 50 % par subvention, 40 % par l'emprunt et 10 % par l'apport du budget principal.

Le budget est équilibré en fonctionnement par les facturations aux clients. L'amortissement pris du fonctionnement à l'investissement rembourse l'emprunt et provisionne les investissements à venir.

- ***Quand ces travaux seront-ils réalisés ?***

La particularité de Vollore est la compacité du bourg. L'ouverture des rues pour travaux est délicate, aussi faudra-t-il coupler l'installation du réseau chaleur à la rénovation du réseau d'eau potable.

L'étude de rénovation du réseau eau potable doit être engagée de même que l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le réseau chaleur.

La coordination des deux chantiers permettra de limiter les coûts, les gênes à la circulation et la réfection totale de la voirie une fois pour toute.

Conclusion :

L'installation d'un tel réseau est un service public important. Il permet de confirmer l'avantage de vivre à Vollore. Sa technicité et son couplage aux travaux du réseau d'eau potable demandent un délai d'étude.

L'adhésion de la population ne pourra que conforter les élus dans leur projet de voir se réaliser ces équipements.

Aussi nous demandons aux personnes intéressées de compléter, avec le plus de précisions possibles, le questionnaire qui leur sera envoyé prochainement.

LA POSTE

ATTENTION : Les services de la Poste vous informent que tout courrier qui ne mentionnera que « Le Bourg » comme adresse postale ne sera plus distribué. Vous devez en effet absolument mentionner le **nom de votre rue ou place**.

Il incombe à chaque habitant du bourg de communiquer aux différentes administrations (EDF, France Telecom,), famille, amis, etc, le nom de sa rue.

BOUTEILLES DE GAZ

Les bouteilles de gaz en vente chez Monsieur Jean ROBERT sont en pleine migration au

Camping des Plaines.

Pour le moment, BUTAGAZ et PRIMAGAZ ont fait le voyage. Nous attendons que TOTALGAZ et ANTARGAZ fassent de même le plus rapidement possible.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vollore-Ville - suite

Mardi matin, Mairie de Vollore Ville, un clermontois se présente à l'accueil :

- « Bonjour, je viens d'hériter d'un terrain sur la commune, et je veux profiter du cadre exceptionnel pour y faire construire une maison pour mes week-ends. Il s'agit de la parcelle NX312 »

- « Très bien, regardons ce que dit notre PLU, et plus particulièrement le rapport de zonage et le règlement »

Après consultation des différents éléments, la Mairie est en mesure de répondre à la demande :

- « Monsieur, votre terrain est en zone N, il vous est donc impossible de construire, à l'exception de l'extension d'un bâtiment existant... »

- « Zone N ? Comme Non constructible ? »

- « Non N, comme Naturel »

- « Mais mon voisin vient d'obtenir un permis de construire... »

- « Son terrain est probablement en zone UG »

- « N, UG... mais je n'y comprends rien ! » [...]

Toute ressemblance avec des faits réels ne serait que pure coïncidence... pourtant, cette situation peut et pourrait arriver bien souvent. Que signifie et quelles sont les raisons qui justifient le découpage de notre commune en zones UD, UG, UI, UL, 1 & 2 AU, N & NL, A ?

A travers ce cas de figure, nous vous proposons, à compter d'aujourd'hui et dans les prochains bulletins, de rappeler la signification des différents zonages et de présenter le travail de réflexion qui est à l'origine des choix effectués, afin que, comme notre visiteur clermontois, vous compreniez pourquoi un terrain se trouve en telle ou telle zone.

La conversation se poursuit entre la Mairie et le visiteur :

- [...] « Effectivement, cela n'est peut-être pas évident à comprendre au 1^{er} abord, mais vous allez voir, c'est assez simple quand même. En fait, une lettre est attribuée pour chaque type de zonage. Tout d'abord les zones dites « urbaines », c'est-à-dire les secteurs déjà construits dans lesquels les équipements publics existent :

- UD : zone urbaine dense => il s'agit du centre bourg
- UG : extension « pavillonnaire » de la commune
- UI : zone urbaine destinée aux activités économiques
- UL : zone urbaine destinée à l'implantation des équipements touristiques et au camping.

Ensuite, on trouve les zones dites « à urbaniser ». Ce sont les secteurs que la municipalité souhaite ouvrir à l'urbanisation : 1 & 2 AU (la zone 2 AU sera l'extension de la zone 1 AU)

Les zones A concernent bien évidemment les zones agricoles.

Enfin, le dernier zonage concerne les zones naturelles et forestières. Ce sont les secteurs que la commune souhaite protéger :

- N : protection des sites naturels et des paysages
- NL : espaces naturels à caractère de loisir »

- « Bon, je comprends un peu mieux maintenant mais en fonction de quoi se sont faits les choix de découpage ? »

- « Le règlement de notre PLU est le résultat d'un travail de plusieurs mois qui a permis de fixer des objectifs de développement pour Vollore-Ville. Ces choix ont été guidés par une réflexion autour de 5 thématiques : le développement résidentiel, le développement économique, l'agriculture, le cadre de vie, l'environnement et les paysages.

Si vous avez un peu de temps devant vous, je peux vous présenter, pour chacun de ces thèmes, les constats effectués, les objectifs que la municipalité s'est fixés, les orientations du PLU qui en découlent et les commissions municipales qui travaillent sur le thème ? »

- « Et bien oui, je veux bien ... »

- « Concernant le 1^{er} thème, **la démographie et le développement résidentiel**, après une analyse fine de la population Voloroise et de l'offre de logements, il est ressorti **2 constats** principaux :

- La population est déséquilibrée au profit des classes intermédiaires et des retraités
- L'offre de logement est non adaptée à la mixité sociale et générationnelle (par exemple, d'après l'INSEE, en 2007 plus de 50% des résidences principales de la commune ont plus de 5 pièces, alors qu'en moyenne sur cette même année on recense 2 habitants par logement)

Aussi, pour essayer de remédier, ou au moins atténuer, ces déséquilibres, **la municipalité s'est donnée pour objectif** de favoriser une croissance démographique maîtrisée, par la mise en place d'une politique de l'habitat cohérente à l'échelle du territoire, en particulier :

- Maintenir un niveau de population de 700/800 habitants afin d'assurer la pérennité des services publics, des commerces et de la vie du bourg.
- Accueillir des jeunes ménages actifs
- Conforter l'urbanisation du bourg
- Développer le logement locatif afin d'assurer la mixité sociale et générationnelle.
- Extension limitée des villages suffisamment desservis par les réseaux
- Permettre la réhabilitation du bâti

Ainsi, de manière à assurer un certain équilibre démographique, la Municipalité entend poursuivre un développement résidentiel cohérent et maîtrisé permettant de répondre aux besoins présents et futurs en matière d'habitat, dans un souci de mixité sociale, de diversité et qualité de l'habitat et de limitation de l'étalement urbain. Concrètement, cela se traduit dans le PLU par les **orientations suivantes** :

- **Délimiter une zone urbaine sur les espaces bâtis et encourager les opérations de renouvellement urbain** : sur le secteur aggloméré des centres anciens et sur les secteurs d'extension pavillonnaire, délimitation de zones permettant d'assurer des opérations de renouvellement urbain et une densification du tissu urbain existant.
- **Délimiter de nouveaux secteurs d'urbanisation situés aux marges des espaces urbanisés nécessaires pour organiser le développement du bourg et permettre l'accueil de nouveaux résidents** : cette urbanisation permettra de poursuivre la logique d'implantation actuelle sur des secteurs dont les enjeux agricoles sont réduits et de maîtriser les dépenses communales en utilisant en priorité les équipements et réseaux existants.
- **Encourager la diversité de l'offre d'habitat et la mixité sociale** : afin de maintenir un bon rapport locatif/accession garant de la mixité sociale et d'assurer une offre de logements adaptée aux différentes générations, la Commune souhaite apporter une attention particulière à la diversification de l'offre de logements, notamment par la réhabilitation de logements, la création de lotissements communaux et par une prise de contact avec les organismes constructeurs de logements sociaux. A l'occasion d'opportunités de vente, la Commune pourra également, le cas échéant, user du Droit de Préemption Urbain.
- **Soutenir la rénovation du bâti ancien et des logements vacants.**

De ces orientations découlent donc le découpage et le règlement associé des zones concernant ce thème (UD, UG, UI, UL, 1 & 2 AU) dont je vous ai expliqué la signification au début de notre conversation. »

- « Merci beaucoup, je comprends mieux maintenant. Les zones du PLU sont vraiment issues d'une réflexion globale sur le développement et l'avenir de la commune. Et où est-ce que je peux consulter le découpage des zones ? »

- « Vous pouvez prendre connaissance des parcelles de la commune sur place aux horaires d'ouverture de la mairie ou aller voir sur Internet en accès libre à l'adresse suivante : vollore-ville.infotp.com »

- « Très bien, j'irai regarder tranquillement depuis chez moi. Et quelles commissions communales travaillent sur ce thème particulièrement pour que je puisse suivre leurs projets ? »

- « Ce sont essentiellement les commissions "Aménagement du territoire/développement durable/urbanisme" et "Vie associative et culturelle/communication", même si tous les projets contribuent en partie à atteindre ces objectifs »

- « D'accord. Mais vous m'avez parlé de 5 thèmes traités ; pouvez- vous m'expliquer de la même manière quels constats ont été faits, quels objectifs et orientations ont été définis pour ces thèmes ? »

- « Bien sûr. Alors, concernant le 2^{ème} thème, le développement économique, il a été constaté [...] »

SUITE DE LA CONVERSATION DANS LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Enfin ! Votre bibliothèque s'installe.

Afin de pouvoir la mettre en place dans les meilleures conditions et le respect des règles, les bénévoles que nous sommes (Annie, Françoise, Hélène) ont suivi plusieurs jours de formation à la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP). Ceci nous a permis d'appréhender au plus près l'aménagement de notre bibliothèque municipale.

La tâche nous paraissait énorme au départ, nous ne savions pas trop par où commencer au milieu des quelque 3000 livres qui envahissaient le local avec nos maigres étagères. Et nous avons pu établir un planning de travail.

Après les formalités indispensables soumises à la délibération du Conseil Municipal, le plus urgent a été d'établir un **Règlement Intérieur** et un **Guide du Lecteur**.

Ensuite, le plus important, les **LIVRES** ! Les cartons débordant envahissant la pièce sont la preuve de la générosité des donateurs qui ne se doutaient sans doute pas du travail qui nous attendait ! Le tri demande du temps, des manipulations et un savoir-faire indispensable que nous avons pu heureusement acquérir au stage de « désherbage » (terme officiel désignant la sortie de certains livres des rayons, afin de laisser la place aux livres entrants). Il ne s'agit pas, comme certains pourraient le croire, de décider arbitrairement le rejet d'ouvrages que nous jugeons inintéressants. Mais ce tri correspond à des règles établies par des professionnels. Nous avons dû éliminer tous les ouvrages vieux, défraîchis (ça vous plairait d'emprunter des livres poussiéreux, tachés, jaunis ?), obsolètes, en doublon, en essayant de respecter l'équilibre obligatoire à une bibliothèque publique.

Quelques chiffres : compte tenu de la population de Villore-Ville, nous devons détenir 1600 ouvrages maximum, y compris les dépôts de la BDP. 60 %, soit 960 environ, pour les adultes (romans et documentaires) et 40 %, soit 640, pour les enfants et les adolescents.

Par ailleurs, le fonds doit refléter la tendance du moment et l'évolution de notre société. D'où la nécessité de réactualiser les collections, de supprimer les encyclopédies (bien souvent dépassées et remplacées par Internet). Notre bibliothèque a une mission de service public et n'a pas vocation à faire du conservatisme. Elle doit être vivante et de qualité, donner une belle image, moderne, de notre village, et nous nous y efforcerons.

En suivant les conseils de la BDP, nous avons pu commencer à mettre en rayons les livres recueillis. Ceux qui ne sont pas retenus feront l'objet de ventes permettant d'acheter des ouvrages plus appropriés, et de dons. La première foire aux livres aura lieu le 1^{er} mai, en même temps que le marché aux fleurs. Si certains Villorois donateurs ne souhaitent pas ce processus, ils peuvent venir récupérer leurs dons.

Il nous restera ensuite l'enregistrement et le codage des ouvrages, ce qui prendra beaucoup de temps. Aussi, nous avons décidé de vous permettre d'emprunter des livres dès maintenant, en venant nous voir aux heures d'ouverture.

Le bibliobus nous déposera de nouveaux documents le 22 avril. Si certains d'entre vous ont des souhaits particuliers en matière de lecture, ils peuvent nous en faire la demande ; nous essaierons de les réserver auprès de la BDP.

Venez nous rendre visite, nous donner vos idées, nous aider, la bibliothèque de Villore est un lieu d'accueil et se veut conviviale, en attendant la mise en place de nouveaux projets, mais chut ... pour le moment.... **ON LIT....**

LA VIE DES COMMISSIONS

- Commission Patrimoine, Espaces Verts, Embellissement

Le groupe de travail de la Commission a commencé, en début d'année, à mettre en œuvre ses projets pour l'embellissement du bourg. Vous avez certainement remarqué les noisetiers et les meules devant l'école, ainsi que de nouveaux rosiers devant le Monument aux Morts. Ces dernières appartiennent au patrimoine vollorois puisqu'elles viennent du moulin de Lyolas. Des arbres ont été plantés Place de la Mission, de chaque côté du Calvaire, et l'entourage de la halle a été également planté. Merci aux habitants donateurs des végétaux et aux membres de la commission qui ont réalisé les plantations avec l'aide des employés communaux. Cette amélioration de l'image de notre bourg, pour le plaisir des visiteurs et de chacun d'entre nous, ne coûtent en effet rien aux finances communales.

Les villages peuvent s'inspirer de cette action pour améliorer à leur tour leur environnement immédiat. N'attendons pas que les autres

fassent ce que l'on peut faire avec un peu de bonne volonté et de solidarité.

- Commission Tourisme

Lors de la réunion Tourisme, nous avons pensé qu'il serait intéressant de réhabiliter les circuits de randonnée créés par Monsieur Maurice DUTOUR. A cette occasion, il serait utile de découvrir pour certains ou de revisiter pour d'autres les sentiers autour de Vollore. Pour ce faire, il paraît judicieux de constituer un petit groupe de volontaires pour repérer les sites remarquables traversés par les parcours, restaurer les chemins, rebaliser et, éventuellement, reformuler les descriptifs

Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées par ce passionnant projet peuvent contacter Jean-Claude TERRAT au 04 72 52 70 44.

Tous à vos chaussures, faucille, tronçonneuse, peinture et pinces !

SORTIE DES JEUNES

La Mairie organise une journée de détente pour les jeunes de 12 à 18 ans résidant sur la Commune de Vollore Ville. Elle aura lieu au LASER GAME, le

Samedi 28 mai 2011

Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) doivent se renseigner à la Mairie aux heures d'ouverture.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Le Comité remercie les participants à la traditionnelle bannière qui a été cette année encore une sympathique manifestation de notre commune.

Sortie des enfants

Le comité des fêtes est heureux d'inviter les enfants nés de 2000 à 2006, résidant à Vollore Ville le samedi 7 mai à la Volerie du Forez à Marcilly-le Châtel (42).

Pour cette sortie de la journée le comité prend en charge le transport et l'entrée au spectacle. (un pique-nique léger vous sera demandé)

Des bulletins d'inscription vous seront envoyés individuellement. En cas d'oubli de notre part vous pouvez contacter Annie Villeneuve au 06 88 58 53 21 ou Françoise Delarboulet au 04 73 53 71 96

Fête patronale

Elle aura lieu les 24 et 25 septembre sur le thème « le loup » ! Venez nous rejoindre nombreux avec vos idées et votre dynamisme. Renseignements auprès d'Annie VILLENEUVE au 06 88 58 53 21 ou de Françoise DELARBOULET, 04 73 53 71 96.

A cette occasion est organisé un concours de dessin, ouvert à tous, enfants et adultes, sur le thème du

loup. Il sera doté de nombreux prix remis lors de la fête patronale. Ces dessins seront exposés lors de la fête.

Il est demandé un dessin par personne (dessin, collage, peinture, etc..) - Format maximum 29,7 x 42 (A3) - Au dos nom, prénom, âge, adresse et n° de téléphone

Les dessins sont à remettre au plus tard le 1^{er} septembre chez M et Mme Delarboulet rue de la Petite Chaussade à Vollore-Ville.

Les Amis du Vieux Vollore

Les Amis du Vieux Vollore vous rappellent les sorties avec visites et repas surprise des 14 mai et 2 juillet. Bonne humeur assurée. Vous êtes tous les bienvenus.

Chignore Age d'Or

Le Club Chignore Age d'Or a eu le plaisir d'aller voir les plus grands ballets classiques au Zenith en mars. Fin avril, ce sera le repas cuisses de grenouilles à Beau Rivage, suivi de la visite du Château de Randan. Et le 8 mai, tripes préparés par nous-mêmes, et cuites dans des biches au four de paysans à Chossières. Nous espérons vous voir nombreux venir déguster cette bonne préparation, vous ne serez pas déçus !

La Pétanque Volloroise

Notre 1^{er} concours de belote a eu lieu le 16 janvier avec succès et tenu le 1^{er} samedi de mars, préparé par nos deux CHEFS de Vollore, a été aussi une réussite. Nous avons eu notre traditionnel repas annuel et nous avons dû refuser la vente de cartes et je demande aux personnes qui n'ont pas pu participer de nous en excuser.

Concours prévus : consulter l'association.

Association Saint-Maurice

Le Gala de printemps s'est tenu dans une salle rénovée par leurs soins. Arborant pour la circonstance leur nouvelle tenue, les musiciens de la Saint-Maurice se sont produits en spectacle le samedi 19 mars 2011.

Ils ont présenté au public venu nombreux les morceaux pour lesquels ils ont travaillé tout l'hiver, notamment une œuvre nommée Compil 2000 que l'assistance a tout particulièrement apprécié.

La première partie a fait découvrir aux spectateurs un groupe de Courpière : « les copains d'abord », un spectacle désopilant de pitrerie, de fou-rires et de chansons.

Maintenant que cet objectif est atteint, la Saint-Maurice commence à faire un travail plus axé sur les défilés afin d'honorer les nombreuses demandes de sorties d'été.

Site Internet :

<http://alasaintmaurice.free.fr/index.php>

Mail : alasaintmaurice@free.fr

A.P.E.

L'A.P.E. sera présente sur le marché le dimanche 1^{er} mai. Elle proposera à la vente des pâtisseries maison et brioches.

Dans le cadre du marché aux fleurs, nous organisons un concours de dessin sur le thème « le printemps ». Il est ouvert à tous les enfants de 3 à 11 ans. Les dessins devront être déposés dans la boîte aux lettres de l'APE qui se trouve devant l'école, avant le 22 avril. N'oubliez pas de faire paraître le nom et l'âge de l'enfant au dos du dessin. L'élection des plus beaux dessins aura lieu le jour du marché et ils seront exposés sous la halle toute la matinée. (3 gagnants pour la catégorie «3-6 ans et 3 pour les 7-11 ans). Alors, les petits artistes, tous à vos crayons ! Pour tout renseignement : 06 34 38 46 59.

Les Concerts de Vollore

La 34^{ème} saison des Concerts de Vollore s'ouvrira par un concert du Chœur Régional d'Auvergne, dirigé par Blaise PLUMETTAZ, à l'église de Vollore le samedi 9 juillet à 20 h 45. Le 14 juillet, aura lieu un récital de piano Geoffroy COUTEAU au Château

de Volorre à 20 h 45, en coproduction avec le Palazzetto Bru-Zane de Venise. Le programme complet sera à disposition des Volorrois très prochainement. Tél : 04 73 51 55 67.

AVEC Volorre

L'Assemblée Générale s'est tenue le 9 avril 2011. Le président a souligné les **points forts de 2010** : le repas du 7 mars (140 participants), visites de l'église (550 visiteurs et 300 € de dons) ; signature d'une convention tripartite entre la Mairie, Avec Volorre et la Fondation du Patrimoine pour renforcer le financement des travaux de restauration de l'église par une recherche active de donateurs et de mécènes.

Perspectives 2011 : Prise en charge par l'association du financement d'une partie importante des travaux de sécurisation de l'église, unanimement appréciés par la rapidité et la qualité du travail exécuté ; opérations prévues

au profit de la restauration de l'église (visite aux chandelles du château de Volorre, concert d'ouverture des Concerts de Volorre à l'église le 9 juillet, repas « Daube » le 11 décembre) ; visites de l'église en juillet et août et aux journées du Patrimoine, et appel pour élargir le bureau de l'association rendu nécessaire par la recherche active de sponsors extérieurs.

Le trésorier a présenté les **comptes 2010**, en progression très satisfaisante de 20 % pour le compte de résultat et de plus de 12 % pour le bilan, grâce au soutien et à la remarquable générosité des adhérents dont le nombre vient de s'accroître significativement, suite au retour très positif de l'appel, lancé par courrier en mars, à tous les Volorrois.

La réunion s'est achevée par la découverte des travaux de sécurisation intérieure de l'église et le traditionnel pot de l'amitié au toujours très accueillant Bistrot de la Fontaine.

MARCHES DE PAYS

Les « Marchés de Pays » ont repris les dimanches matin Place de la Mission. Vous y retrouverez les **producteurs locaux** renforcés par un **étal de primeurs et fruits** afin de répondre à la demande de la clientèle volorroise.

Une animation particulière sera organisée chaque mois autour du marché :

- le **1^{er} mai** sera consacré au Marché aux Fleurs et la Foire aux Livres ;
- le **26 juin** reste une surprise ;
- une exposition de photos le **17 juillet** ;
- le **7 août** sera animé par des activités liées à la vie ancienne ;
- surprise le **18 septembre**
- Marché aux Fleurs d'automne le **23 octobre**.

Le prochain Bulletin municipal et des affichettes vous rappelleront ces événements

LA VIE D'ANTAN

Regardez bien la photo ci-dessous, les reconnaissez-vous ?



Vollore dans les rapports présentés au CG du Puy-de-Dôme. Session avril 1886 :

TRANSPORT DES DEPECHEES : Un service en voiture de transport de dépêches entre la gare de Courpière et Vollore-Ville a été substitué au service à pied qui reliait autrefois cette commune au chemin de fer.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE. : Quatre localités du département du Puy-de-Dôme ont encore été récemment dotées d'un service télégraphique, ce sont les chefs-lieux des communes de Cébazat, Cournon, Augerolles et Vollore-Ville.

RAPPORT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE. CHEMINS VICINAUX.

COMMUNE DE VOLLORE-VILLE. : La Commission a prononcé le classement, sous le n°2 bis, du chemin de Vollore-Ville à Pierre-Blanche, par le moulin Fouinoux et la Chezas.

Le déclassement a aussi été prononcé pour les parties des chemins nos 1, 2, 5 et 8 inutiles à la circulation.

Proverbe du mois :

A la st Jôuséï se maridon lou ouséï ; A la St Béni son djen lou ni.

Et maintenant, quelques recettes de Voloroises, que vous avez pu apprécier

LES GUENILLES DE Mithou VOISSIER

Pour 3 œufs, 6 cuillérées de sucre, un paquet de sucre vanillé, un pot de crème entière de 20 ou 25 cl, farine, levure chimique :

Bien battre les œufs avec le sucre, ajouter le sucre vanillé et la crème, bien battre.

Puis ajouter la farine jusqu'à consistance d'une pâte bien souple. Laisser reposer.

Puis étendre cette pâte au rouleau sur 4 ou 5 cm d'épaisseur. Couper les guenilles à votre façon et faire frire dans la friture très chaude.

LE GATEAU AU FROMAGE FRAIS D'Ariane NAAKE

Il vous faut : 1 kg de fromage frais, 300 g de sucre, 200 g de beurre, 6 œufs, 5 cuillérées à soupe de semoule, 3 cuillérées à soupe de jus de citron, 1 sachet de flan à la vanille, 1 sachet de levure chimique, 1 pincée de sel, un peu de chapelure pour le moule.

Graissez un moule à manqué et tapissez-le de chapelure. Faites préchauffer le four à 175°. Battez le beurre fondu et le sucre, puis ajoutez un à un les jaunes d'œuf.

Ajoutez le fromage frais bien égoutté, puis la semoule et le reste des ingrédients.

Montez les 6 blancs d'œuf en neige avec une pincée de sel, puis incorporez-les délicatement à la pâte à l'aide d'une spatule.

Versez dans le moule, lissez la surface et enfournez. Laissez cuire d'abord 30 mn, puis sortez le gâteau, décollez la pâte des parois du moule à l'aide de la pointe d'un couteau, puis enfournez pour 30 mn.

En fin de cuisson, pour éviter que le gâteau noircisse, recouvrez-le éventuellement d'une feuille de papier aluminium. Eteignez le four et entrouvrez la porte, laissez refroidir le gâteau dans le four.

(Et si vous ne voulez pas cuisiner, rendez-vous le dimanche matin sous la halle....)

Le BAR DE LA FONTAINE

annonce sa réouverture le lundi matin
de 8 h à 12 h

Retenez le samedi 9 juillet 2011!
Ce jour, à 18 h, nous inaugurerons, la nouvelle mairie et la bibliothèque. Un apéritif dinatoire nous permettra d'échanger au sujet de ces nouvelles installations volloroises. A 20h, les travaux de rénovation de l'église vous seront présentés avant l'ouverture des Concerts de Vollore. Cette soirée se terminera par une réception offerte par la municipalité

CARNET VOLLOROIS

Naissances

- Maïrone Teddy PISTER (Le Mas), le 7 avril 2011 à Thiers

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau petit Vollorois.

Décès

- Marie Francisca THUEL CHASSAIGNE, veuve de Joseph Marius MOIGNOUX, le 27 janvier 2011, à Beaumont
- Anne-Marie TOURNAIRE, le 22 février 2011, à Vollore Ville
- Simone Germaine BOIZE, veuve de Maurice Franck MAYET, le 30 mars 2011, à Thiers
- Alain Bernard BRIVADIER, le 2 avril 2011, à Issoire.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Ce document étant publié plusieurs semaines à l'avance, des modifications et ajouts en cours d'année peuvent avoir lieu (animations du marché, des commerçants et campings, du château, concerts de Vollore, ...). Se renseigner régulièrement.

Mai

- * **Dimanche 1^{er}** : - Marché aux fleurs de printemps, le matin, Place de la Mission
- Animation de *l'Association des Parents d'Elèves*
- Foire aux livres, le matin, Place de la Mission
- * **Samedi 7** : Dîner cuisses de grenouilles, 19 h 30, au Camping de Montbartoux
- * **Samedi 7** : Sortie des enfants à Marcilly le Châtel (*Comité des Fêtes*)
- * **Dimanche 8** : Tripes au feu de bois, Chossières, *Club Chignore Age d'Or*
- * **Mercredi 11** : Conférence de Christine GIRAULT « l'art cinématique (art du Mouvement) Protagonistes : Vasarely, Soto, Agam » - 19h - 20 h Salle de la Mairie
- * **Samedi 28** : Sortie pour les jeunes de 12 à 18 ans - Laser game

Juin

- **Judi 9** : voyage du *Club Chignore Age d'Or* (journée)
- **Mercredi 15** : Conférence de Christine GIRAULT « Traversée de l'histoire de l'art du Moyen-Age à nos jours. » Œuvres majeures des plus grandes périodes et les préjugés de l'art contemporain - Statut de l'artiste au cours de ces périodes - 19 h - 20 h - Salle de la Mairie
- **Vendredi 24** : Kermesse de l'école (à confirmer)

Juillet

- **Vendredi 1^{er}** : Concert de chansons françaises au BAR DE LA FONTAINE - à partir de 19 h, dans le cadre du Festival « *Drôles de Femmes* »
- **Samedi 2** : Voyage à Bourges, *Comité des Fêtes*
- **Samedi 2** : Repas (extérieur Commune) - *Amis du Vieux Vollore*
- **Samedi 9** : Concert Chœur régional d'Auvergne - Eglise - *Concerts de Vollore* - 20 h 45
- **Mercredi 13** : Bal des Pompiers - soirée - Salle Polyvalente et Place de la Mission - *Amicale des Sapeurs Pompiers*
- **Judi 14** : Concert de piano par Geoffroy COUTEAU - Château - 20 h 45 - *Concerts de Vollore*
- **Dimanche 17** : Expo Vente, Salle Polyvalente, à partir de 8 h 30 - *Club Chignore Age d'Or*
- **Vendredi 29** : Jambon au foin, accompagné par RITON LA MANIVELLE, au Bar de la Fontaine, à partir de 20 h

VOLLORE PRATIQUE

MAIRIE

Nouvelle adresse :

Rue de la Grande Chaussade 63120 VOLLORE VILLE

Tél : 04 73 53 70 16

Courriel : mairie.vollore.ville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 9 h -11 h 30

Du lundi au jeudi : 14 h - 17 h – le vendredi 14 h – 16 h 30

Permanences :

Pierre ROZE, Maire : Lundi matin

Nadine GOUILLOUX, 1^{er} Adjoint : 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois, le matin

André DELARBOULET : en semaine, sur rendez-vous

Gérard SAUER, Affaires Sociales : 1^{er} vendredi de chaque mois, à partir de 14 h 30

AGENCE POSTALE

Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9 h à 12 h

Mercredi – Samedi : de 9 h 30 à 12 h

BIBLIOTHEQUE

Adresse : Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE VILLE

Téléphone (répondeur) :04 73 80 78 40

Courriel : bibliotheque.vollore.ville@orange.com

Horaires : Le mercredi, de 14 h 30 à 16 h 30

Le samedi, de 10 h à 12 h